

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société **Barry Connan Conseil**, dont le siège social est situé au Centre d'Affaires Savannah, 14 rue Thirel, 97460 SAINT PAUL, et ses clients, qu'ils soient professionnels ou entreprises. Elles définissent les droits et obligations de chaque partie, dans un cadre contractuel transparent et structuré, garantissant une relation commerciale équilibrée et sécurisée.

Les prestations proposées par Barry Connan Conseil couvrent désormais **quatre** domaines d'intervention majeurs :

1. **Formation professionnelle** : Barry Connan Conseil dispense des formations adaptées aux besoins spécifiques des entreprises et des professionnels. Ces formations, certifiées Qualiopi et éligibles aux financements OPCO, peuvent être réalisées en présentiel ou à distance. Elles incluent des formations inter et intra-entreprises ainsi que des parcours d'accompagnement sur mesure, permettant aux clients d'améliorer leurs compétences et leur efficacité dans des domaines clés.
2. **Conseil en stratégie commerciale et direction commerciale externalisée** : Barry Connan Conseil accompagne les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie commerciale. Cette prestation inclut l'analyse des processus commerciaux, le développement de plans d'action stratégiques, le coaching des équipes commerciales et l'optimisation de la performance commerciale. L'objectif est d'aider les entreprises à structurer et renforcer leur force de vente, tout en améliorant leur compétitivité sur le marché.
3. **Mentorat pour dirigeants et managers** : Barry Connan Conseil propose un accompagnement personnalisé pour les dirigeants et managers souhaitant développer leurs compétences en leadership et en gestion stratégique. Ce mentorat offre un suivi individualisé, permettant aux bénéficiaires d'affiner leur vision stratégique, de prendre des décisions éclairées et d'améliorer leur gestion des équipes. Le programme de mentorat est conçu pour apporter un soutien durable dans la croissance et l'évolution professionnelle des dirigeants et cadres.
4. **Talent Acquisition (Recrutement sur mesure)**  
Barry Connan Conseil accompagne les entreprises dans leurs processus de recrutement et d'optimisation de leur marque employeur. Ce service inclut :
  - L'audit des pratiques de recrutement et recommandations personnalisées,
  - La rédaction et la diffusion d'offres cohérentes avec la culture d'entreprise,
  - Le sourcing ciblé et l'approche directe de candidats qualifiés,
  - La gestion des candidatures, la pré-qualification et la conduite d'entretiens structurés,
  - L'accompagnement à la décision, la négociation et l'onboarding des talents recrutés,
  - Le suivi de l'intégration durant les premiers mois,
  - Des prestations de conseil stratégique RH : anticipation des besoins, GPEC, attractivité employeur.

Ce service a pour finalité de sécuriser et d'optimiser les recrutements de profils clés tout en renforçant l'image employeur du client.

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV, sauf accord spécifique convenu par écrit. En cas de besoin, des ajustements contractuels peuvent être apportés sous réserve d'un avenant signé par les deux parties.

### 2. COMMANDES ET MODALITÉS D'ACHAT

Les prestations sont commandées sur devis préalablement établi et signé par le client. La validation du devis vaut engagement ferme et définitif.

Toute annulation ou modification d'une commande devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties. En cas d'annulation sans accord, des frais pourront être appliqués (voir article 4). Un suivi régulier du projet et des modifications potentielles peuvent être discutés selon les besoins du client.

### 3. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des prestations sont indiqués en euros et précisés dans le devis signé entre les parties. Ils sont fermes et non révisables, sauf mention contraire explicitement stipulée dans le devis ou en cas d'accord écrit entre les parties.

- Un acompte de **30% du montant total** est exigé à la validation de la commande, sauf stipulation particulière. La commande ne sera considérée comme définitive qu'après encaissement effectif de cet acompte.
- Le solde est payable à l'échéance convenue dans le devis, et en tout état de cause dans un délai maximum de **30 jours fin de mois** suivant l'émission de la facture.
- Aucun paiement en plusieurs fois n'est prévu par défaut. Toutefois, des modalités de règlement spécifiques peuvent être accordées au cas par cas, sous réserve d'un accord écrit préalable.
- En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées à hauteur du taux légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de **40€** pour frais de recouvrement, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.
- Tout retard ou défaut de paiement pourra entraîner la suspension immédiate des prestations en cours, sans préjudice du droit pour Barry Connan Conseil de réclamer des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

Barry Connan Conseil se réserve le droit d'exiger un règlement intégral avant la réalisation de la prestation pour certains services spécifiques ou pour tout nouveau client ne présentant pas de garanties de solvabilité suffisantes.

Toutes les factures sont payables par virement bancaire, sauf indication contraire figurant sur le devis ou la facture.

### 4. ANNULATION, REPORT ET RÉSILIATION

- **Annulation par le client** : Toute annulation doit être notifiée par écrit et justifiée. Si l'annulation intervient moins de **10 jours** avant la prestation, **50% du montant du devis** reste dû. Moins de **48 heures** avant la date prévue, la totalité du montant sera facturée, sauf cas de force majeure.
- **Report de prestation** : Un report est possible sous réserve d'un **préavis écrit d'au moins 5 jours ouvrés**, motivé et accepté par Barry Connan Conseil. Toute demande tardive pourra entraîner des frais supplémentaires liés à la replanification de la prestation.
- **Résiliation** : En cas d'inexécution contractuelle par l'une des parties, une mise en demeure formelle devra être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception. Si aucune solution n'est trouvée dans un délai de **15 jours**, la résiliation prendra effet, et la partie fautive devra indemniser l'autre pour les préjudices subis.
- **Annulation par Barry Connan Conseil** : En cas de force majeure ou d'empêchement indépendant de sa volonté, Barry Connan Conseil se réserve le droit d'annuler ou reporter une prestation. Une solution alternative sera recherchée avec le client, et à défaut d'accord, l'acompte versé sera remboursé.
- **Cas de force majeure** : Les obligations des parties seront suspendues en cas d'événements imprévisibles rendant l'exécution impossible (catastrophe naturelle, crise sanitaire, grève, etc.). Si la situation persiste au-delà de **30 jours**, les parties s'engagent à explorer toutes solutions alternatives avant d'envisager une résiliation sans pénalité.

### 5. LIVRAISON DES PRESTATIONS

Barry Connan Conseil s'engage à fournir les prestations convenues conformément au devis accepté et au planning défini d'un commun accord avec le client. Les formations, missions de conseil et sessions de mentorat sont délivrées dans les délais fixés, sauf cas de force majeure ou événement indépendant de la volonté du prestataire.

Les prestations peuvent être réalisées en présentiel ou à distance, selon les modalités précisées lors de la commande. Toute demande de modification des dates ou des conditions de réalisation devra être notifiée par écrit et acceptée par les deux parties.

Pour les formations, Barry Connan Conseil fournit les supports pédagogiques nécessaires. Ceux-ci restent la propriété exclusive du prestataire et ne peuvent être copiés ou diffusés sans son accord préalable.

En cas de retard imputable au client empêchant la réalisation de la prestation, celle-ci pourra être facturée en totalité. Barry Connan Conseil ne saurait être tenu responsable des retards ou impossibilités d'exécution causés par des circonstances indépendantes de sa volonté.

## 6. OBLIGATION DE MOYENS ET RESPONSABILITÉ

Barry Connan Conseil s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations de formation, de conseil et de mentorat, conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur. Toutefois, ces prestations constituent une **obligation de moyens et non de résultat**, sauf stipulation contraire expresse convenue par écrit entre les parties.

Barry Connan Conseil ne pourra être tenu responsable des décisions prises par le client à la suite des recommandations ou formations suivies. De même, la responsabilité du prestataire ne pourra être engagée en cas de mauvaise application des conseils fournis ou de non-respect par le client des obligations contractuelles.

La responsabilité de Barry Connan Conseil est strictement limitée au montant de la prestation concernée. En aucun cas, il ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, y compris les pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, d'exploitation ou tout préjudice commercial ou financier résultant de l'exécution des prestations.

Toute réclamation concernant une prestation devra être notifiée par écrit dans un délai de **15 jours** à compter de son exécution. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Barry Connan Conseil est tenu à une **obligation de moyens** et non de résultat, aussi bien pour les prestations de conseil, de formation que de mentorat. Aucune garantie de performance ou de résultat ne peut être exigée, sauf accord particulier stipulé dans un avenant.

### Responsabilité spécifique au service de Talent Acquisition

Dans le cadre du service de Talent Acquisition, Barry Connan Conseil s'engage à mettre en œuvre les diligences nécessaires pour assurer un recrutement qualitatif, sécurisé et conforme aux attentes définies avec le client.

Toutefois, en sa qualité d'intermédiaire et de conseil, Barry Connan Conseil agit dans le cadre d'une obligation de moyens et non de résultat, notamment en ce qui concerne :

- le choix final du candidat,
- la décision d'embauche,
- l'intégration effective du candidat dans l'environnement de travail du client,
- la pérennité de la relation contractuelle entre le client et le candidat.

Barry Connan Conseil ne saurait en aucun cas être tenu responsable en cas d'inadéquation ou de rupture anticipée du contrat de travail entre le client et le candidat recruté, ou de tout dommage consécutif à un recrutement réalisé sur la base de recommandations fournies.

Toute décision finale relative au recrutement relève exclusivement de la responsabilité du client.

## 7. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, les clients professionnels ne bénéficient d'aucun droit de rétractation, sauf si le contrat est conclu hors établissement et que l'objet principal du contrat **n'entre pas dans le champ d'activité principale du client professionnel** et que ce dernier **n'emploie pas plus de cinq salariés**. Dans ce cas, un délai de **14 jours** à compter de la signature du contrat est accordé pour exercer ce droit.

Pour exercer son droit de rétractation, le client doit adresser une demande écrite et non équivoque, par courrier recommandé avec accusé de réception, à Barry Connan Conseil avant l'expiration du délai imparti.

En cas de rétractation valable, Barry Connan Conseil remboursera les sommes versées dans un délai de **14 jours** suivant la réception de la demande, par le même moyen de paiement utilisé lors de la transaction initiale. Toutefois, si l'exécution de la prestation a commencé avant l'expiration du délai de rétractation à la demande expresse du client, celui-ci reste redevable d'un montant proportionnel à la prestation déjà réalisée.

Aucune rétractation ne sera acceptée pour des prestations exécutées intégralement avant la fin du délai légal de rétractation, même en cas de demande anticipée du client.

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, les clients professionnels ne bénéficient pas de droit de rétractation sauf si le contrat est conclu hors établissement et que l'objet principal du contrat n'entre pas dans leur champ d'activité.

## 8. ASSURANCE

Barry Connan Conseil atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble de ses prestations. Cette assurance garantit la prise en charge des dommages matériels et immatériels pouvant être causés aux clients dans le cadre de l'exécution des missions confiées.

Le client est tenu de souscrire une assurance adéquate pour couvrir ses propres risques, notamment en cas de participation à des formations impliquant l'utilisation de matériel spécifique ou toute autre activité pouvant engendrer un risque particulier. Sur demande, Barry Connan Conseil peut fournir une attestation d'assurance en cours de validité. En cas de litige relatif à une éventuelle mise en jeu de la responsabilité, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable avant toute action judiciaire.

## 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les supports, méthodologies, contenus pédagogiques, outils, documents de travail et livrables fournis par Barry Connan Conseil, sous quelque forme que ce soit (papier, numérique, audiovisuelle, etc.), restent la propriété exclusive de Barry Connan Conseil. Toute reproduction, diffusion, modification ou utilisation, totale ou partielle, est strictement interdite sans l'accord préalable et écrit de Barry Connan Conseil.

Le client s'engage à ne pas transmettre ces documents à des tiers, ni à les exploiter à des fins personnelles ou professionnelles en dehors du cadre strictement défini par la prestation commandée. Toute violation de cette obligation pourra entraîner des poursuites judiciaires et donner lieu à des dommages et intérêts au profit de Barry Connan Conseil.

En outre, les méthodes et savoir-faire développés et utilisés par Barry Connan Conseil dans le cadre de ses prestations demeurent sa propriété exclusive et ne sauraient être revendiqués par le client sous quelque motif que ce soit.

## 10. NON-CONCURRENCE ET NON-SOLLICITATION

Le client s'engage à ne pas solliciter, recruter ou contracter directement ou indirectement avec les formateurs, consultants, ou tout autre prestataire de Barry Connan Conseil pendant une période de 12 mois après la fin de la prestation. Cette interdiction inclut toute embauche sous quelque statut que ce soit (salarial, freelance, sous-traitance, etc.) ainsi que toute relation commerciale qui aurait pour effet de contourner l'engagement initial pris avec Barry Connan Conseil.

En cas de non-respect de cette clause, le client s'engage à indemniser Barry Connan Conseil à hauteur de 30% du chiffre d'affaires estimé sur une année pour chaque collaborateur concerné, sans préjudice de toute autre action judiciaire pouvant être intentée.

Toute dérogation à cette interdiction devra faire l'objet d'un accord écrit et préalable entre les parties, sous réserve d'une compensation financière négociée entre les parties.

## 11. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Toutes les informations, documents, échanges et données communiqués dans le cadre des prestations sont strictement confidentiels et ne peuvent être divulgués à des tiers sans accord préalable écrit de Barry Connan Conseil. Cette obligation s'applique à toutes les prestations, y compris les formations, le conseil et le mentorat.

Barry Connan Conseil et le client s'engagent à prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la protection des informations confidentielles et prévenir toute divulgation non autorisée. En cas de violation de cette clause, la partie lésée pourra engager des poursuites et demander réparation du préjudice subi.

Conformément au **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**, Barry Connan Conseil s'engage à traiter les données personnelles uniquement dans le cadre strict des prestations fournies, à les conserver pour une durée proportionnelle aux finalités du traitement, et à garantir la sécurité des données. Les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité des données les concernant en envoyant une demande écrite à [contact@barryconseil.re](mailto:contact@barryconseil.re)

Barry Connan Conseil ne transmettra aucune donnée personnelle à des tiers sans l'accord express du client, sauf en cas d'obligation légale ou réglementaire. Dans le cadre d'échanges par voie électronique, le client reconnaît être informé des risques inhérents à l'utilisation des moyens numériques et accepte que Barry Connan Conseil ne puisse être tenu responsable d'une faille de sécurité indépendante de sa volonté.

## Données traitées dans le cadre du Talent Acquisition

Dans le cadre des missions de Talent Acquisition, Barry Connan Conseil peut être amené à collecter, traiter ou analyser des données sensibles relatives à des candidats (CV, lettre de motivation, parcours professionnel, éléments d'identification, tests, etc.).

Ces données sont traitées dans le respect du RGPD et uniquement à des fins de recrutement, dans l'intérêt exclusif du client, et pour la durée strictement nécessaire à la réalisation de la mission.

Barry Connan Conseil s'engage à :

- ne jamais utiliser les données à d'autres fins,
- ne pas conserver les candidatures au-delà du délai de conservation défini (sauf accord du candidat),
- assurer la confidentialité absolue des profils reçus,
- garantir un niveau de sécurité adapté à la sensibilité des données transmises.

Le client est responsable du respect de ses propres obligations en matière de RGPD, notamment s'il conserve les candidatures ou exploite les données transmises.

Les profils candidats identifiés et transmis dans le cadre de la mission demeurent la propriété intellectuelle de Barry Connan Conseil jusqu'à validation d'une embauche par le client. Toute réutilisation, transmission ou conservation hors du périmètre contractuel devra faire l'objet d'un accord écrit préalable.

## 12. RÉGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend entre les parties concernant l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes Conditions Générales de Vente, celles-ci s'engagent à rechercher une solution amiable en priorité. Toute réclamation devra être formulée par écrit et transmise à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception. Les parties disposeront alors d'un délai de **30 jours** pour tenter de résoudre le litige à l'amiable.

À défaut d'accord amiable, tout litige relatif aux présentes CGV sera soumis à la **compétence exclusive du tribunal de commerce de Saint-Denis (La Réunion)**, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Cette clause d'attribution de compétence s'applique même en cas d'urgence ou de procédure de référé.

Les présentes CGV sont régies par le **droit français**. Toute disposition légale impérative venant modifier une clause des présentes CGV sera automatiquement applicable sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions.

Avant toute action judiciaire, le client a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation conformément aux dispositions des articles L611-1 et suivants du Code de la consommation. Les coordonnées du médiateur seront communiquées sur demande.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le tribunal de commerce de **Saint-Denis (La Réunion)** sera seul compétent pour trancher tout différend.

## 13. RÉFÉRENCES COMMERCIALES

Sauf opposition écrite du client, Barry Connan Conseil se réserve le droit de mentionner la collaboration avec le client à titre de référence commerciale.

## 14. ACCEPTATION DES CGV

Toute validation de commande ou signature de devis implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

En accédant et en utilisant ce site, vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et vous engagez à les respecter sans réserve.

Pour toute question relative aux CGV, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [contact@barryconseil.re](mailto:contact@barryconseil.re).

## 15. Date de mise à jour des CGV (à afficher en haut des CGV)

Dernière mise à jour : 14 mai 2025

Les présentes CGV sont susceptibles d'être modifiées à tout moment pour garantir leur conformité avec la réglementation en vigueur. Nous vous invitons à les consulter régulièrement.

## 16. Mentions spécifiques sur la protection des données et les cookies

### Protection des données personnelles et gestion des cookies

Barry Connan Conseil attache une grande importance à la confidentialité de vos données personnelles. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous nous engageons à protéger et à traiter vos informations de manière sécurisée et transparente.

#### A/ Collecte et utilisation des données

Les données collectées via le site (formulaire de contact, inscriptions) sont utilisées exclusivement pour la gestion de nos services et ne sont jamais vendues à des tiers.

#### B/ Droits des utilisateurs

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant à [contact@barryconseil.re](mailto:contact@barryconseil.re).

#### C/ Utilisation des cookies

Ce site utilise des cookies pour améliorer l'expérience utilisateur et analyser la navigation. Vous pouvez paramétrer vos préférences ou refuser l'utilisation des cookies en ajustant les paramètres de votre navigateur. Pour en savoir plus, consultez notre politique de confidentialité et notre politique de gestion des cookies

---

### Barry Connan Conseil

Centre d'Affaires Savannah, 14 rue Thirel, 97460 SAINT PAUL

Email : [contact@barryconseil.re](mailto:contact@barryconseil.re)

SIRET : 902 372 234 00010